## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)** SEANCE DU Vendredi 01 décembre 2023

N° DE LA DELIBERATION: 2023042

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Bonot Anne-Marie, Buchon Christine, Bourguet Sébastien, Croxo Charles, Croxo Stéphanie, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Ozil Cyril, Ozil Sylvain, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc

Absents:

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

**NOMBRES DE MEMBRES: 11** 

Afférents au Conseil Municipal: 11

En exercice: 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Date d'affichage : 21 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Recu en préfecture le 11/12/2023 11/12/2023

ID: 030-213001092-20231201-DE2023042-DE

Objet de la délibération : Renouvellement de la convention d'adhésion de la commune d'Euzet au service commun instruction des ADS (Autorisation du Droit des Sols) d'Alès Agglomération pour la période 2023 - 2025

Le Conseil Municipal d'Euzet-les-Bains.

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la nouvelle convention d'adhésion de la commune d'Euzet au service commun instruction des ADS (Autorisation du Droit des sols) d'Alès Agglomération pour la période 2023-2025.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Pour: 11 Contre: 00 Abstention: 00

Décide d'approuver la convention d'adhésion de la commune d'Euzet au service commun instruction des ADS (Autorisation du Droit des sols) d'Alès Agglomération. Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cette convention ainsi que tout acte afférent en cours et à venir.

## Fait à Euzet les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,	N	Mr Sébastien BOURGUET	
Cyril OZIL	V	Conseiller Municipal	
La Première Adjointe,	- 1	Mme Caroline RECHT	
Stéphanie CROXO		Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint,		Mr Eric LAFONT	
Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE		Mr Sylvain OZIL	
Conseiller Municipal		Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT		Mr Charles CROXO	
Conseillère Municipale		Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON			
Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID: 030-213001092-20231201-DE2023042-DE